

Réf. : 516382

Lausanne, le 18 juin 2015

Procédure de consultation sur un projet de décret sur la coordination des soins et sur des projets de modifications de la loi sur la santé publique (LSP) et de la loi vaudoise d'application de la LAMal (LVLAMal)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation des projets cités en titre. Ces projets visent les trois objectifs suivants :

1. La mise en œuvre d'une coordination efficiente des soins autour du patient, afin d'assurer la continuité des soins, est un des défis majeurs des systèmes de santé au plan suisse et international. Dans le canton de Vaud, un certain nombre d'actions visant à développer cette coordination des soins ont d'ores et déjà été menées ces dernières années. Le DSAS estime nécessaire aujourd'hui que ces actions puissent s'inscrire dans un cadre légal général partagé par l'ensemble des partenaires concernés, subventionnés et non subventionnés, et validé par les autorités politiques (v. projet de décret sur la coordination des soins).
2. Dans ce contexte, les différentes expériences réalisées montrent la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, en appui du développement de la coordination des soins. Afin de faciliter ce partage et d'assurer une disponibilité rapide de l'information, sous une forme structurée et directement utile, grâce à l'adoption d'un langage commun, l'utilisation d'un dossier électronique du patient s'impose. Là également, un cadre cantonal au déploiement d'un tel dossier doit être posé, en cohérence avec les travaux menés actuellement par la Confédération (v. projet de modification de la LSP).
3. Parallèlement, afin d'inciter les personnes souffrant de maladies chroniques à s'inscrire dans une démarche de soins coordonnés, le DSAS propose de lier à ce choix l'obtention d'un subside de quote-part. Deux variantes d'application sont proposées : comme incitant remplaçant le rabais de prime octroyé dans le cadre des modèles alternatifs d'assurance-maladie ou comme subside de quote-part sous condition de ressource (v. projet de modification LVLAMal).

Ces trois projets et le rapport explicatif qui les accompagne peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet du département : www.vd.ch/dsas.

Dans un souci d'efficacité, je vous saurais gré de bien vouloir faire part de votre avis en remplissant le questionnaire figurant en annexe, que vous trouverez également, en cas de besoin, à l'adresse internet précitée.

Vous voudrez bien retourner ce questionnaire à l'attention de Madame Eliane Deschamps, par courriel (info.santepublique@vd.ch) ou par courrier (Service de la santé publique, Eliane Deschamps, Bâtiment administratif de la Pontaise, Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne), jusqu'au **28 août 2015**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Eliane Deschamps (021 316 44 65) ou à Monsieur Marc Weber (021 316 55 86).

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

Annexes : - *Liste des organismes consultés*
- *Questionnaire pour la consultation*